

<b>Communauté de Communes du Trièves</b>	<b>CONSEIL DE COMMUNAUTE</b> <b>Du 14 avril 2025</b> <b>18h30</b>
	<b><i>Procès-verbal</i></b>

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 avril 2025

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Rémi Goube, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Marc Giraud, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Jean-Pierre Agresti, Jocelyne Haut.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

**Pouvoirs** : Fabienne Croze à Christian Roux, Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Claude Girard à Hélène Rossi, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Yannick Faure à Alain Roche, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41

Eric Vallier est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu du conseil du 17 mars 2025**

**Adopté à l'unanimité**

### **Présentation du Souvenir français effectuée par Eric Froment, Président du Comité Souvenir français Trièves, accompagné par David Meneu et Maxime Mascaro**

Eric Froment remercie le conseil communautaire de l'accueillir pour présenter le Souvenir français et rappelle que le Trièves est un important territoire de mémoire où les conflits ont été très présents.

Le Souvenir français est une association créée en 1887, dont les trois missions principales sont : commémoratif (conserver), patrimonial (entretenir) et transmettre le flambeau aux nouvelles générations.

L'association œuvre sur les monuments et les stèles, nombreuses sur le territoire.

Au niveau national, on compte 1600 comités locaux avec environ 200 000 adhérents (directs ou associés).

L'Isère compte 20 comités locaux et environ 1800 membres. L'Isère est un département très important en nombre de membres. Le comité Trièves a été réactivé en 2019 sous la présidence de Marie-Jo Villard qui a relancé la démarche du Souvenir français en réunissant toutes les communes du Trièves. En 2025, Eric Froment succède à Marie-Jo Villard à la présidence.

En 2024, 10 communes sont affiliées à l'association. L'objectif de cette présentation est d'agrandir le nombre de communes du Trièves.

Les actions du comité Trièves du Souvenir français consistent à participer aux cérémonies avec 4 portes drapeau qui représente l'association des anciens combattants. Hélas, il n'y a plus beaucoup d'anciens combattants aujourd'hui d'où la nécessaire implication de la jeunesse pour prendre le relais.

Une autre action importante est le ravivage de la flamme de la Nation, récupérée au pied de l'Arc de Triomphe, qui offre la possibilité de raviver la flamme pour les cérémonies des communes. Cela a été fait dans certaines communes du territoire dont Monestier de Clermont, Clelles, Châtel en Trièves...

Le comité Trièves essaie de mobiliser la jeunesse grâce au projet "drapeaux du civisme" qui s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'Education Nationale et le Souvenir français, et qui consiste à donner des drapeaux avec le logo de l'école et du Souvenir français aux enfants des écoles ; l'objectif de cette initiative mémorielle et pédagogique est d'entretenir la mémoire. Le drapeau peut être porté par les enfants lors des cérémonies. Cela implique que la commune, l'école et le Souvenir français signent une convention.

L'association Souvenir français intervient également dans l'entretien et la réfection de monuments, des stèles et des tombes des combattants.

Pour continuer à mener à bien ces actions, l'association a besoin du soutien des communes ; ainsi la cotisation annuelle pour les communes s'élève à 50€ minimum. Les communes et les particuliers peuvent adhérer.

Pour de plus amples informations, il est possible de contacter l'association par mail : SouvenirFrancaisTrieves@gmail.com.

Pierre Suzzarini indique que la commune de Mens possède une collection de drapeaux des conscrits ; la commune voudrait entreprendre une vraie restauration afin de les conserver au mieux. Ces drapeaux ont peut-être un intérêt pour le Souvenir Français.

Eric Froment répond qu'un accompagnement pourrait éventuellement être possible mais cela dépend de plusieurs facteurs. A suivre....

Jérôme Fauconnier remercie pour cette présentation ; aujourd'hui, nous sommes moins exposés aux guerres mais certainement parce que le souvenir des anciennes est vivace. Il est heureux de constater que des personnes jeunes et motivées transmettent la mémoire.

**Arrivée de Christian Roux**  
**Arrivée de Béatrice Vial**

### **2025.36 – Avance SPANC à modifier en emprunt**

Conformément à la délibération n° 2021/159 du 15 novembre 2021, une avance de trésorerie du budget principal de 20 000 € a été versée sur le budget SPANC le 30 décembre 2021. Cette somme aurait dû être remboursée le 30 décembre 2022.

La trésorerie du budget SPANC ne permettant pas ce remboursement, il convient aujourd'hui de transformer cette avance en prêt, selon les dispositions ci-dessous :

#### **Inscriptions budgétaires 2025 Budget principal :**

Dépense 27638 réel 20 000 €

Recette 27638 réel 2 000 € par an de 2025 à 2034

#### **Inscriptions budgétaires 2025 SPANC :**

Recette 1687 réel 20 000 €

Dépense 1687 réel 2 000 € par an de 2025 à 2034

#### **Échéancier de remboursement :**

année	remboursement	remboursement cumulé
2025	2 000 €	2 000 €
2026	2 000 €	4 000 €
2027	2 000 €	6 000 €
2028	2 000 €	8 000 €
2029	2 000 €	10 000 €
2030	2 000 €	12 000 €
2031	2 000 €	14 000 €
2032	2 000 €	16 000 €
2033	2 000 €	18 000 €
2034	2 000 €	20 000 €

**Vote : Avance SPANC à modifier en emprunt**

**Adopté à l'unanimité**

### **2025.37 – Approbation des comptes de gestion 2024**

Le conseil communautaire est invité à déclarer que les comptes de gestion pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget écoles
- Budget tourisme
- Budget collecte et traitement des déchets
- Budget eau potable
- Budget SPANC

- Budget Immo la Croizette  
dressés, pour l'exercice 2024, par le comptable public du service de gestion comptable de la Mure, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Vote : Approbation des comptes de gestion 2024**

**Adoptés à l'unanimité**

**2025.38 – Approbation des comptes administratifs 2024 et affectation des résultats**  
(sortie Jérôme Fauconnier)

<b>Budget Immo la Croizette</b>	<b>PAS D'AFFECTION DE RESULTAT</b>
---------------------------------	------------------------------------

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 12 774,70 €
Résultat reporté :	+ 8 543,82 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 21 318,52 €</b>

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 10 544,17 €
Résultat reporté :	+ 103 793,35 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 114 337,52 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024,
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2024 sur le budget principal

<b>Budget principal</b>
-------------------------

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 254 295,90 €
Résultat reporté :	- 90 109,46 €
Intégration du résultat du budget Immo la Croizette	+ 21 318,52 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 185 504,96 €</b>
<i>Solde des restes à réaliser 2024 :</i>	<i>- 535 450,83 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>- 349 945,87 €</i>

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 672 565,77 €
Résultat reporté :	+ 2 741 143,42 €
Intégration du résultat du budget Immo la Croizette	+ 114 337, 52 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 3 528 046,71 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024,
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
  - **185 504,96 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Recettes
  - **349 945,87 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2024)
  - **3 178 100,84 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

<b>Budget écoles</b>
----------------------

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2024 :	- 206 981,26 €
Résultat reporté :	- 47 515,54 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>- 254 496,80 €</b>
<i>Solde des restes à réaliser 2024 :</i>	<i>+ 83 673,89 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>- 170 822,91 €</i>

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 172 628,17 €
-------------------------------	----------------

Résultat reporté :	0 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 1 805,26 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024,
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
  - **254 496,80 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses
  - **170 822,91 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2024)
  - **1 805,26 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

#### Budget tourisme

##### Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 15 957,85 €
Résultat reporté :	- 3 707,25 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 12 250,60 €</b>
<i>Solde des restes à réaliser 2024 :</i>	<i>+ 71 288,00 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 83 538,60 €</i>

##### Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 352,42 €
Résultat reporté :	0 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 352,42 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024,
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
  - **12 250,60 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Recettes
  - **352,42 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

#### Budget collecte et traitement des déchets

##### Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 108 686,81 €
Résultat reporté :	+ 166 702,03 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 275 388,84 €</b>
<i>Solde des restes à réaliser 2024 :</i>	<i>- 415 894,15 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>- 140 505,31 €</i>

##### Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 106 456,56 €
Résultat reporté :	+ 581 987,18 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 688 443,74 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024,
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
  - **275 388,84 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
  - **140 505,31 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2024)
  - **547 938,43 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

#### Budget eau potable

##### Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2024 :	- 54 776,07 €
Résultat reporté :	- 14 086,02 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>- 68 862,09 €</b>
<i>Solde des restes à réaliser 2024 :</i>	<i>+ 246 336,81 €</i>

Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de + 177 474,72 €

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2024 : + 23 830,90 €  
Résultat reporté : + 300 687,75 €  
**Résultat de clôture 2024 :** + 324 518,65 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024,
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
  - 68 862,09 € reportés en section d'investissement au compte 001- Dépenses
  - 324 518,65 € reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

<b>Budget chaufferie</b>
--------------------------

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2024 : - 932 233,42 €  
Résultat reporté : + 939 851,65 €  
**Résultat de clôture 2024 :** + 7 618,23 €

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2024 : + 946 507,91 €  
Résultat reporté : - 918 228,76 €  
**Résultat de clôture 2024 :** + 28 279,15 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024,
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
  - 7 618,23 € reportés en section d'investissement au compte 001 – Recettes
  - 28 279,15 € reportés en section de fonctionnement au compte 002-Recettes

<b>Budget SPANC</b>
---------------------

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2024 : - 1,06 €  
Résultat reporté : + 0,89 €  
**Résultat de clôture 2024 :** - 0,17 €  
*Solde des restes à réaliser 2024 :* 0 €  
*Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de* - 0,17 €

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2024 : + 6 572,67 €  
Résultat reporté : + 21 796,92 €  
**Résultat de clôture 2024 :** + 28 369,59 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024,
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
  - 0,17 € reportés en section d'investissement au compte 001- Dépenses
  - 0,17 € affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2024)
  - 28 369,42 € reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Alain Roche, doyen de l'assemblée, fait voter.

**Vote : Approbation des comptes administratifs 2024 et affectation des résultats**

**Adoptés à l'unanimité**

### 2025.39 – Vote des taux d'imposition 2025

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

	<b>Taux 2025</b>	<b>Rappel taux 2024</b>
<b>CFE</b>	29,12%	29,12%
<b>Taxe d'habitation</b>	9,78%	9,78%
<b>Taxe Foncier bâti</b>	5,00%	5,00%
<b>Taxe Foncier non bâti</b>	2,99%	2,99%

**Vote : Vote des taux d'imposition 2025**

**Adopté à l'unanimité**

### 2025.40 – Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2025

	<b>Montant 2025</b>	<b>Rappel montant 2024</b>
<b>Taxe GEMAPI</b>	75 000 €	75 000 €

**Vote : Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2025**

**Adopté à l'unanimité**

### 2025.41 – Vote de la mise en réserve de la fraction du taux de CFE capitalisable

Cette mise en réserve capitalisable est égale à la différence entre le taux de CFE maximum de droit commun et le taux de CFE voté et peut être ajoutée à l'éventuelle réserve déjà capitalisée, non utilisée et encore utilisable en 2024 et 2025 :

	<b>Taux voté 2025</b>	<b>Taux maximum de droit commun</b>	<b>Mise en réserve de taux capitalisable</b>
<b>Taux CFE</b>	29,12%	29,15%	<b>0,03%</b>

NB : le taux déjà capitalisé en 2023 (DL 2023/59) de 1,51 peut être utilisé jusqu'en 2026.

Le taux supplémentaire de 0,03 pourra être utilisé pendant 3 ans jusqu'en 2028. Il s'ajoute en 2026 au taux de 1,51 déjà mis en réserve.

**Vote : Vote de la mise en réserve de la fraction du taux de CFE capitalisable**

**Pour : 40 Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

### 2025.42 – Approbation des budgets primitifs 2025

#### **Budget principal**

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	14 960 552,84 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	9 418 164,24 €

#### **Budget écoles**

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	1 971 540,98 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	657 098,11 €

#### **Budget tourisme**

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	529 128,04 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	217 661,60 €

#### **Budget collecte et traitement des déchets**

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	2 450 638,43 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	1 486 420,24 €

### **Budget eau potable**

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	1 050 718,65 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	1 002 168,05 €

### **Budget chaufferie bois**

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	263 879,15 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	40 818,23 €

### **Budget SPANC**

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	66 869,42 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	71 320,17 €

Jean-Louis Goutel explique que seules deux modifications ont été faites depuis le dernier conseil relatives d'une part à la fiscalité (+105 000€) et d'autre part à la DGF (+45 000€) ; ce qui augmente les prévisions.

La Préfecture a contacté Jérôme Fauconnier à propos du contrat de relance relatif à la transition écologique ; un comité technique aura donc lieu en juin prochain avec le Département afin d'aligner les subventions selon les projets des communes en matière de transition écologique. Le Président propose que la CCT puisse affecter ces 150 000€ aux communes dont les projets auront été sélectionnés pour la transition écologique.

Christine Cholat revient sur les études pour l'eau et s'interroge sur ce qui a été fait.

Jérôme Fauconnier répond que l'étude relative aux risques a été effectuée ; tout n'est pas perdu. Il manque la partie 2 (financière) et comment agréger les différentes communes ; le diagnostic a été fait. Malheureusement, aujourd'hui, on constate une perte de contact avec Mr Turpin et avec le bureau d'études.

Le 5 mai prochain, ce sujet sera évoqué lors de la conférence des maires précise Christophe Drure. Lors de cette conférence, il conviendra également de discuter des subventions de l'Agence de l'eau afin de parvenir à un vote d'ici l'été. Dans le cadre « Eau et Climat », il faut travailler aussi sur la GEMAPI souligne Jérôme Fauconnier.

### **Vote : Approbation des budgets primitifs 2025**

#### **Budget principal**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

#### **Budget Ecoles**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

#### **Budget Tourisme**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

#### **Budget Collecte et traitement des déchets**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

#### **Budget Eau**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

#### **Budget Chaufferie Bois**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

#### **Budget SPANC**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

### **2025.43 – Modification du tableau des effectifs**

Après avis favorable par le comité social territorial du 1<sup>er</sup> avril 2025, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

### **Vote : Modification du tableau des effectifs**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

#### **2025.44 – Avenant à la convention avec la Région AURA concernant les aides aux entreprises**

La loi NOTRE, votée en aout 2016, a renforcé et affirmé le rôle de la Région et des intercommunalités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique. La Région devient ainsi la seule collectivité autorisée à octroyer des aides directes aux entreprises. A ce titre, elle a élaboré un nouveau SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation) pour la période 2022-2028. L'ensemble des échelons de collectivité territoriale doivent pratiquer des actions de développement économique en conformité avec ce nouveau schéma, qui, pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a été voté le 29 juin 2022.

Les communes et les intercommunalités peuvent continuer à pratiquer des aides directes aux entreprises de leur territoire, sous réserve que celle-ci soit conforme aux directives européennes, et qu'une convention ait été passée entre la collectivité concernée et la Région.

Par délibération lors du conseil communautaire de novembre 2020, la CCT a validé une première convention avec la Région concernant le versement d'aides directes aux entreprises du territoire.

Par délibération lors du conseil communautaire de décembre 2024, la CCT a validé une nouvelle convention afin de continuer à pratiquer des aides directes aux entreprises du territoire par la CCT.

Un avenant est proposé à cette convention pour pouvoir intégrer le dispositif d'aide à la vaccination des troupeaux ovins, bovins et caprins contre la fièvre catarrhale ovine (FCO).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la signature de cette nouvelle convention avec la Région concernant les aides aux entreprises.

**Vote : Avenant à la convention avec La Région AURA concernant les aides aux entreprises  
Adopté à l'unanimité**

#### **2025.45 – Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère – Année 2025**

En lien avec la stratégie de transition écologique du territoire, la Communauté de communes du Trièves (CCT) souhaite continuer à travailler en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Isère afin d'accompagner les entreprises sur le volet environnemental.

Cet accompagnement a débuté en 2023 afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire. Ainsi, en 2023 et 2024 :

- 9 entreprises ont bénéficié d'informations de 1<sup>er</sup> niveau (renseignements par téléphone ou mail sur des questions environnementales)
- 8 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement individuel plus approfondi avec visite sur site d'un conseiller environnement suivi d'une restitution
- 2 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic réemploi consigne
- 1 entreprise a bénéficié d'un diagnostic consommation électricité
- 1 entreprise a bénéficié d'une étude d'opportunité solaire photovoltaïque

Il est prévu de renouveler cet accompagnement et de le développer en 2025 en maintenant :

- l'information de 1<sup>er</sup> niveau pour les entreprises artisanales (jusqu'à 5 entreprises) ;
- des accompagnements individuels plus approfondis pour celles qui seraient demandeuses (jusqu'à 4 entreprises)
- et des prestations d'expertise photovoltaïque (jusqu'à 3 entreprises).

Pour 2025, une nouvelle mission va être confiée à la CMA afin de renforcer la politique d'appui à la création d'activités de la CCT, à savoir l'accompagnement aux formalités sur le site internet de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) qui est le nouveau guichet unique dématérialisé, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les procédures administratives des entreprises.

La CMA pourra ainsi aider les créateurs, repreneurs et chefs d'entreprises du territoire s'ils rencontrent des difficultés en réalisant leurs démarches (problèmes de saisies, attentes de validation, demandes de régularisation, etc.). Il est prévu jusqu'à 10 accompagnements maximum par la CMA.

Ce partenariat rentre dans le cadre d'une convention cadre triennale qui a été signée en 2023.

Ces missions d'accompagnement par la CMA se dérouleront sur l'année 2025 dès la signature de cette convention.

Elle est prévue au budget prévisionnel 2025 du service emploi & économie pour un montant de 3 798 € maximum en fonction du nombre d'entreprises accompagnées (3150 € en 2023 et 3 084 € en 2024).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat annuelle avec la CMA de l'Isère pour l'année 2025 et tout document en rapport.

**Vote : Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère – Année 2025**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

## 2025.46 - Convention de partenariat pluriannuel entre la CCT et la Chambre d'Agriculture de l'Isère 2025/2026

La CCT a pour compétences, entre autres, l'aménagement du territoire et le développement économique, dont l'agriculture fait partie intégrante. Représentant 27 communes rurales de moyenne montagne, les élus du territoire souhaitent mieux appréhender les problématiques agricoles et faire émerger des projets en ce sens, ce qui nécessite une animation spécialisée au plus près des acteurs de terrain.

La présente convention résulte d'une volonté commune de la Communauté de communes du Trièves (CCT) et de la Chambre d'Agriculture de l'Isère (CA38) de poursuivre leur travail en partenariat, en particulier pour :

- Assurer le maintien et le développement de l'agriculture et de ses filières sur le territoire ;
- Renforcer le lien entre acteurs agricoles, élus, acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et autres acteurs économiques du territoire, pour un territoire économiquement dynamique.

Cette convention existe depuis 2022. Chaque année la Chambre d'agriculture fournit un bilan écrit technique et financier des actions menées.

Le budget prévu pour la convention n'évolue pas entre 2024 et 2025. Les actions évoluent pour répondre au mieux aux priorités du Service agriculture et alimentation. La Chambre d'agriculture vient en appui sur certaines des actions du service (mise à jour annuaire des producteurs par ex) et fait intervenir du temps d'experts Chambre en fonctions des besoins ciblés (thématique FCO par ex).

La CCT, en accord avec la Chambre d'agriculture, propose de faire cette convention sur 2 ans à partir de 2025. La convention était auparavant annuelle.

Dans le cadre de ce partenariat, la Chambre d'Agriculture réalisera un travail d'animation territoriale avec les élus, acteurs du territoire et les agriculteurs. Elle réalisera des permanences à raison de 2 jours par mois et des rencontres avec des porteurs de projets agricoles et accompagnera l'émergence de projets collectifs.

En 2025, elle intervient également en accompagnement sur des projets ciblés dans la feuille de route du Service Agriculture, sur les thématiques suivantes :

- Assurer un renouvellement des générations agricoles
- Accompagner les exploitations agricoles dans un contexte d'évolution (crise FCO notamment)
- Valoriser l'agriculture locale (annuaire des producteurs).

La présente convention prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 2 ans.

Le plan de financement est le suivant, pour 2025 :

Dépenses		Recettes	
<b>2025</b>		<b>2025</b>	
18 jours conseillère territoriale	12 694 €	Chambre agriculture de l'Isère	5 654 €
4 jours conseillers spécialisés			
<u>Total</u>		Autofinancement CCT	7039 €
<b>Total général</b>	<b>12 694 €</b>	<b>Total général</b>	12694_€

Le plan d'action et de financement pour 2026 sera proposé entre décembre 2025 et janvier 2026.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec la Chambre d'agriculture de l'Isère.

## Vote : Convention de partenariat pluriannuel entre la CCT et la Chambre d'Agriculture de l'Isère 2025/2026

Pour : 40 Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)

## 2025.47 – Renouvellement de l'adhésion à l'association PEP'S Trièves qui porte l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) pour l'année 2025

Le Trièves a été habilité le 11 octobre 2022 pour l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée jusqu'au 30 juin 2026. Il est proposé que la Communauté de communes du Trièves adhère à l'association locale Pep's Trièves qui porte l'entreprise à but d'emploi (EBE), dont la vocation est de créer des emplois pour des personnes exclues depuis plus d'un an du marché de l'emploi.

Adhérer à Pep's Trièves, c'est poursuivre l'engagement de la collectivité pour résorber le chômage de longue durée sur le territoire.

L'adhésion de la communauté de communes en tant que membre actif permettra à la collectivité :

- de soutenir et de s'impliquer dans les activités de l'association,
- d'avoir un droit de vote lors des Assemblées Générales,
- et d'être éligible au Conseil d'Administration de Pep's Trièves.

Le coût de l'adhésion annuelle à l'association Pep's Trièves est de **100 euros**.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Trièves à l'association locale Pep's Trièves pour 2025 et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

Pierre Suzzarini précise que la commune de Mens adhère depuis le départ ; il rejoint pleinement le président sur le fait de la question de la gouvernance. Les communes qui se sentent concernées doivent travailler ensemble avec cette association. Il faut faire en sorte que ce soit quelque chose qui devienne viable.

Jérôme Fauconnier informe qu'une présentation du service économique aura lieu lors du prochain conseil communautaire avec notamment une présentation de l'association Pep's Trièves. Il convient de voir si ce modèle peut être généralisé. Il est important d'avoir une sortie positive de cette action.

**Vote : Renouvellement de l'adhésion à l'association PEP'S Trièves qui porte l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) pour l'année 2025**

**Pour : 40      Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)**

### **2025.48 – Tarifs des bivouacs et des séjours - 2025**

Les séjours de vacances (Colos et « bivouac ») organisés par la collectivité permettent à tous les enfants et jeunes du territoire de vivre des temps collectifs de loisirs. Ce sont des temps forts d'émancipation, avec une mixité sociale importante où se retrouvent des enfants et des jeunes de tout le territoire. Environ six à sept cent journées par an. Nous privilégions la découverte, la vie en plein air en gestion libre et des activités de pleine nature. Chaque séjour fait l'objet d'un projet pédagogique et s'inscrit dans le projet éducatif de territoire.

Les tarifs des séjours n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Un nouveau mode de calcul permet une meilleure prise en compte des dépenses d'encadrement, de transport, d'hébergement et plus seulement la durée comme c'était le cas auparavant. Le prix facturé n'est plus en lien avec le coût pour la collectivité. Une augmentation de 15% est appliquée à ce calcul plus juste des coûts. Les tarifs proposés continuent à être largement en deçà de l'offre privée.

Les prix de journée proposés varient de 20 à 30€ selon l'activité et la destination pour les quotients les plus bas. Dans l'offre privée les prix varient de 50 à 100€/jour, sans quotient et hors transports). Des aides complémentaires (pass colo, bon vacaf, colo apprenantes) viennent se déduire et facilitent le départ en "colo".

Les familles avec le plus bas quotient participent à hauteur de 32% des charges directement liées au séjour. L'augmentation est progressive avec un impact moindre pour les quotients moyens. Pour les familles avec quotient au-dessus de 1400, c'est une participation de 75% des charges directement liées aux séjours.

Les moyens généraux mobilisés (préparation, comptabilité, RH) ne sont pas répercutés, ces frais rentrent dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la CCT et de son financement (CAF et CTG).

#### Tarifs appliqués depuis 2021

	A	B	C	D	E	F
0-550	29€	50€	80€	88€	96€	130€
551-799	34€	59€	93€	103€	112€	151€
800-999	39€	67€	106€	118€	128€	173€
1000-1199	44€	75€	120€	132€	143€	195€
1200-1399	49€	84€	133€	147€	159€	216€
1400 et +	54€	92€	146€	162€	175€	238€

## Grille de tarifs applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2025

Quotient	Bivouac			Séjours					
	A	B	C	A	B	C	D	E	F
0-550	8 €	16 €	27 €	46 €	74 €	101 €	129 €	156 €	183 €
551-799	10 €	20 €	33 €	57 €	90 €	124 €	157 €	191 €	224 €
800-999	12 €	24 €	40 €	69 €	109 €	149 €	190 €	230 €	270 €
1000-1199	14 €	28 €	47 €	80 €	128 €	175 €	222 €	270 €	317 €
1200-1399	17 €	34 €	56 €	95 €	151 €	207 €	263 €	319 €	375 €
1400 et +	19 €	39 €	65 €	111 €	176 €	241 €	306 €	371 €	436 €

Pour exemple cet été 2025, nous proposons :

- Des séjours enfants 5 jours dans les Dombes ou à Chatillon en Diois au Tarifs C (prix de journée de 20 à 48€)-

- Un séjour « préados » de 6 jours dans la Loire au tarif D (prix de journée de 25 à 51€)

- Un séjour ados de 6 jours avec journée à Marseille au tarif F (de 30 à 72€ prix de journée)

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs des bivouacs et séjours tels que définis ci-dessus.

### Vote : Tarifs des bivouacs et des séjours - 2025

Adopté à l'unanimité

#### **2025.49 – Place aux jeunes 2025 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du Contrat Jeunesse pour la mise en place de l'évènement « Place aux jeunes »**

Dans le cadre de sa compétence enfance jeunesse, la CCT propose un temps fort autour de « la place des jeunes » sur le territoire. A travers un évènement festif, il s'agit de promouvoir les activités et talent des jeunes, mais également d'échanger sur la place des jeunes dans la vie des villages : engagement associatif et citoyen, espaces publics, ... La préparation de l'évènement se fait en collaboration avec les élus, les jeunes, les parents et l'équipe enfance jeunesse. En 2024, la journée "place aux jeunes " a réuni environ 150 personnes, avec tournoi de Futsal, débat, émission de radio, scène ouverte...Les partenaires et élus ont été présents à cette édition. Une émission de radio retrace les échanges de cette édition. Pour 2025, la date est fixée au **samedi 29 mars 2025**. Nous souhaitons cette année axer « place aux jeunes » autour des activités d'expression, et proposer un temps festif en soirée pour toucher davantage de public. Des ateliers autour de jeux vidéo alternatifs, de la linogravure, des stands de prévention avec addiction France, autour de la mobilité avec le service transition, des « olympiades » et un set DJ en clôture. Nous proposons cette année une navette gratuite pour faciliter l'accès des jeunes de tout le Trièves. Le budget de l'évènement est de 3500€ pour lequel nous sollicitons une subvention de 1500€.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre du Contrat territorial Jeunesse dont la signature à eu lieu en février pour l'organisation de cet évènement.

L'édition 2025 de « Place aux jeunes » s'est bien passée avec environ 150 jeunes présents. La soirée a été très festive malgré un seul petit bémol : certains parents sont restés à la petite soirée dansante ce qui n'était pas le but indique Caroline Fiorrucci. Il convient donc de réfléchir à la question afin de trouver une activité pour les parents de manière à ce qu'ils ne gênent pas les jeunes.

### Vote : Place aux jeunes 2025 – Demande de subvention auprès du Département de l'isère dans le cadre du Contrat Jeunesse pour la mise en place de l'évènement « Place aux jeunes »

Adopté à l'unanimité

#### **2025.50 – Constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement des contrats d'assurance de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or**

Dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances de l'EHPAD l'Age d'Or et de la Communauté de communes du Trièves, il est proposé au Conseil communautaire :

- De passer une convention de groupement de commandes entre l'EHPAD l'Age d'Or et de la Communauté de communes du Trièves afin de faire réaliser ces prestations.
- Et de désigner le Président de la Communauté de communes du Trièves comme coordinateur du groupement.

**Vote : Constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement des contrats d'assurance de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or**

**Adopté à l'unanimité**

**2025.51 – Demande de subvention pour le programme d'agrandissement de la déchetterie de Mens et la création de la déchetterie professionnelle, d'un quai de transfert pour les ordures ménagères et multi-matériaux sur la commune de Clelles auprès des différents partenaires : ADEME, Département de l'Isère et Etat**

Le programme consiste à agrandir la déchetterie de Mens pour mettre en place toutes les nouvelles filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et réaliser une déchetterie professionnelle sur la commune de Clelles. Du fait de la une carence en déchèteries professionnelles et de la non volonté d'installation par une société privée sur le territoire du Trièves, la communauté de communes a acquis des terrains pour pallier à cette absence. Le projet de Clelles sera constitué d'une déchetterie professionnelle (ouverte aux usagers du secteur), d'un quai de transfert pour les ordures ménagères, d'un quai de transfert pour le tri sélectif et d'une alvéole pour stocker le verre (dans le but de collecter le verre en régie).

Il convient de demander des subventions auprès des financeurs publics, du Département, de l'ADEME et de l'Etat.

Plan de financement prévisionnel				
Agrandissement de la déchetterie de Mens				
Réalisation Déchèterie Clelles, quai de transfert et alvéole pour le verre				
Dépenses		Recettes		
Objet	Montant H.T	Financeurs	Montant H.T	Taux
Travaux préparation+ déplacement réseaux télécom	70 950,00 €			
Eaux usées	16 850,00 €			
Déchèterie Clelles+ local +réseaux	1 145 286,00 €	Département	1 000 000,00 €	<b>30,39%</b>
Alvéole verre	45 464,00 €	ADEME (70% de 350K€)	245 000,00 €	<b>7,45%</b>
Quaid de transfert* hors dépl ancien compact	322 725,00 €	Etat DSIL	330 000,00 €	<b>10,03%</b>
Gestion eaux pluviales+ incendie	138 600,00 €	Autofinancement	1 715 726,00 €	<b>52,14%</b>
Eclairage+ vidéo protection	115 800,00 €			
Pont bascule + barrière	44 000,00 €			
Aménagements +espaces verts	114 000,00 €			
Etudes/SPS/Imprévus	302 051,00 €			
<b>sous total Clelles</b>	<b>2 315 726,00 €</b>			
Déchèteire Mens	850 000,00 €	<b>Total Recettes</b>	<b>3 290 726,00 €</b>	<b>100,00%</b>
AMO Clelles	100 000,00 €			
Etudes/SPS/..	25 000,00 €			
<b>sous total Mens</b>	<b>975 000,00 €</b>			
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 290 726,00 €</b>			

Christophe Drure présente l'avant-projet pour les déchetteries de Mens et de Clelles.

Pour Mens, s'agissant d'une déchetterie existante, il est impératif d'agrandir ; en effet, il y a un blocage des bacs quand quelqu'un est là. La future entrée sera en bas pour faciliter la circulation des véhicules.

L'intérêt de ce projet est que les prestataires passeront plus à gauche et pourront changer les bennes même quand la déchetterie sera ouverte. Le chalet existant resterait en place pour la ressourcerie et deviendrait un nouveau local pour le personnel. L'avantage étant que le gardien aurait une vue sur l'ensemble du site.

En ce qui concerne le projet de déchetterie à Clelles, il s'agit d'une déchetterie mixte pour les professionnels et les particuliers avec un quai de transfert pour les ordures ménagères. Sont prévus également une alvéole pour stocker le verre et un pont bascule pour pouvoir peser ce qui part de la déchetterie ; cela est très important notamment pour la ferraille.

Jérôme Fauconnier souligne l'importance de s'équiper d'une déchetterie professionnelle ; il est dangereux en termes de sécurité de mélanger des particuliers et des professionnels. Ces aménagements permettront une meilleure sécurité à Mens.

Robert Cuchet demande si la collecte de plaque amiantée sera possible.

Christophe Drure répond par la négative car la difficulté de l'amiante c'est le stock et cela reste trop complexe pour nous pour l'instant. A l'avenir, la déchetterie de Clelles pourra peut-être s'agrandir et ce sujet pourra donc être évoqué ultérieurement. Normalement, l'amiante est évacuée par des entreprises spécialisées.

Marc Giraud s'interroge sur les délais.

Christophe Drure évoque 2026 selon l'obtention des subventions.

L'avantage pour Clelles est la grande capacité de la déchetterie, qui est évolutive avec une vue sur tout pour le gardien.

Il s'agit d'un avant-projet sommaire ; des pistes d'économies sont envisagées et seront peut-être possibles. Le travail se poursuit pour essayer de faire baisser certains prix. Le financement est espéré selon le tableau ci-dessus.

L'impact de l'investissement sur la redevance variera selon le montant de l'emprunt et devrait être d'environ 10€ par redevance.

Christophe Drure précise que l'achat de terrain n'est pas inclus dans les subventions.

Pour Didier Peybernés, le principal avantage est d'avoir enfin une déchetterie à Clelles.

Une vignette pour les professionnels du Trièves a été mise en place pour faciliter l'accès mais cela reste compliqué pour le gardien qui, en raison de 130 passages/jour à Monestier, juge le contrôle complexe à effectuer.

**Vote : Demande de subvention pour le programme d'agrandissement de la déchetterie de Mens et la création de la déchetterie professionnelle, d'un quai de transfert pour les ordures ménagères et multi-matériaux sur la commune de Clelles auprès des différents partenaires : ADEME, Département de l'Isère et Eta**

**Pour : 40      Abstention : 1 (Marie-Pierre Drain)**

## **– Questions diverses**

### **• Informations diverses :**

Le Président souhaite la bienvenue à Rémi Goube qui vient d'être élu maire de Gresse en Vercors. Rémi Goube indique que 4 élus de l'ancien conseil municipal sont restés en place et que l'ambition de cette nouvelle équipe est d'essayer de calmer le jeu afin d'aborder les élections de 2026 dans les meilleures conditions possibles. L'équipe est novice et essaie de monter en compétence avec modestie. La commune de Gresse en Vercors n'a pas de DGS ; le recrutement est en cours. Pour l'instant, il est dans l'apprentissage et dans « la folie passionnante ».

### ***Départ de Pierre Suzzarini***

Jérôme Fauconnier souhaite aborder le sujet du SCOT suite à la dernière réunion où les collectivités territoriales voient une partie du budget ponctionné. En effet, une réflexion est en cours pour établir une contribution en fonction du nombre de représentants plutôt qu'au nombre d'habitants ce qui implique un coût pour nous avec moins de représentants mais une contribution plus élevée. L'objectif étant la convergence après 2026. Le Président demande donc aux communes de prendre position lors de la prochaine commission des maires car les économies de la Métropole vont peser sur les petites collectivités territoriales.

Béatrice Vial explique que le SCOT veut inclure ce changement dans le cadre de la modification des statuts. Les élus de cette mandature vont donc engager les élus de la prochaine mandature.

Alain Vidon voudrait arriver à sortir du SCOT.

Malheureusement, il n'est pas possible ou très compliqué de sortir du SCOT car il faut que le Préfet nous en donne l'autorisation répond Béatrice Vial.

Claude Didier trouve cette augmentation financière du SCOT malvenue et se déclare dubitatif.

Par ailleurs, notre contribution doit être aussi multipliée par 4 pour le SYMBHI. Le Président regrette que ces structures importantes choisissent la facilité en augmentant les coûts qui impactent lourdement les petites collectivités.

Pour Jérôme Fauconnier, il s'agit de questions désagréables qui font passer les petites structures qui s'opposent à cela pour des gêneurs. Néanmoins, en terme d'équité, il y a des choses qui posent problème.

Sabine Campredon propose d'en parler à la Conférence des maires car ces sujets nécessitent une discussion de fond.

Le Président rappelle la cérémonie du changement de commandement de la Batterie du Trièves du 93<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de montagne prévue le 22 avril prochain et invite les élus à y participer.

Pour conclure, le Président remercie chaleureusement Martine Chiariglione, future retraitée, et dont c'est le dernier conseil communautaire. Au nom de l'ensemble des élus communautaires, il lui souhaite une belle retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20